



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

AFFICHÉ LE
30/01/2024

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 15

Convocation du 19.01.2024
Affichée le 19.01.2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT.

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – ELGOYEN-HARITCHET Valérie – LESCARRRET Didier – BELAIR Nadia – AINCIART Cécile – LEMBURE Elodie – SORHOUE Frédéric – VIAU Cyril – MAISONNAVE Pierre – SAPPARRART Philippe – TOURON Françoise – HARISMENDY Josiane – YANCI Laurent.

PROCURATIONS :

M. Barthélémy BIDEGARAY à Mme Corinne CAUSSADE.
M. Mikel ESQUERMENDY à M. Jean-Marc LABARTHE.
Mme Karine ESQUERMENDY à Mme Nadia BELAIR.
Mme Laure HAROSTEGUY à M. Didier LESCARRRET.

EXCUSÉ SANS PROCURATION :

⊙

Monsieur le Maire constate que le quorum prévu à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint, et ouvre ainsi la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne CAUSSADE.

N°	OBJET	VOTE
01	PROCÉDURE D'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ ERREMUNTEGUY	DONT ACTE
02	AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BP 2024	UNANIMITÉ
03	PASSAGE A LA GESTION EN FLUX DES DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	UNANIMITÉ
04	ADHÉSION A LA PRESTATION DE GESTION DES DOSSIERS D'ALLOCATIONS CHÔMAGE DU CDG 64	UNANIMITÉ
05	LOCATION DE SALLES MUNICIPALES ET DE MATÉRIEL : RÈGLEMENTS APPLICABLES A COMPTER DU 1 ^{ER} FÉVRIER 2024	MAJORITÉ
06	LOCATION DE SALLES MUNICIPALES ET DE MATÉRIEL : TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1 ^{ER} FÉVRIER 2024	MAJORITÉ
07	CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS D'ANIMATEUR EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF – VACANCES D'HIVER 2024	UNANIMITÉ
08	CALENDRIER D'OUVERTURE DE L'ALSH – SAISON ESTIVALE 2024	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d'URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le 04 décembre 2023.

URCUIT, le 30/01/2024

Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE

